

Des projets pour vous !

Inscrivez-vous ...

SALON DU LIVRE Convention Internationale des Droits des Enfants



Participez avec vos élèves au Salon du Livre de Colmar les 23 et 24 novembre en valorisant leurs travaux autour de la CIDE.

Textes illustrés, calligraphies à la main ou numériques, productions plastiques en volume, productions à plat, ...

Vous trouverez des idées sur notre site pour illustrer avec vos élèves les articles de cette convention.

<http://bit.ly/cideocce68>

ECOCITOYENNETE

à l'école comme au jardin, un geste pour demain

Un projet qui permet aux élèves de devenir écociroyen en classe et dans leur vie.

Une fiche action toute prête à rajouter à l'avenant du projet d'école, un blog, des propositions d'actions, un éco-guide (agenda 21) gratuit pour chaque classe participante ...

Pour visualiser les actions proposées, la démarche, les outils mis à disposition, rendez-vous sur le site de l'OCCE 68 avec le lien suivant :

<http://bit.ly/occe68jardin>

Association Départementale OCCE 68
Catherine ROESCH Animatrice Départementale
12 rue Messimy
68000 COLMAR

Tél. : 03 89 24 04 12 ou 06 33 22 73 94

ad68@occe.coop

<http://occe68.eclablog.com>

Agenda

VIE STATUTAIRE :

- Conseil d'administration : 15 octobre à 18h00

LES INTERVENTIONS :

- Ecole de Lapoutroie : Danse et Ateliers philo
- Ecole Riedisheim Bartholdi : création coop

LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES :

- Saint-Louis : Gestion des conflits
- UHA : Master Economie Sociale et Solidaire
- Thann : Danse traditionnelle
- Ribeauvillé : Danse traditionnelle

FORMATIONS COPAINS QUI DANSENT :

Pour Colmar et environs :

10/11/13 cycle 1 et 14/11/13 cycles 2 et 3 à l'ESPE de 17h à 19h

Pour le Sundgau :

12/11/13 de 17h à 19h pour les maternelles

19/11/13 : de 17h à 19h pour les élémentaires Salle de Moernach de 17h à 19h

Pour le secteur de Mulhouse : une date reste à définir.

Les personnes concernées seront contactées par mail.

Voir également les infos sur le site.

FORMATION DES MANDATAIRES :

Mulhouse : Ecole Thérèse le 9/10 de 8h30 à 11h30

Question du Mandataire

LE POINT SUR LES ASSURANCES ...

Des assurances différentes pour des activités différentes :

Pour les activités obligatoires, celles inscrites dans vos programmes de même que la récréation aussi :

- **c'est l'assurance des parents qui couvre les dommages.** Dommages causés aux autres, c'est la responsabilité civile (obligatoire), dommages causés à soi-même, c'est l'individuelle accident (non obligatoire mais fortement conseillée).

Pour les activités facultatives, celles organisées sous l'égide de la coopérative comme la kermesse, **MAIS AUSSI toutes les sorties (même la piscine) et voyages :**

- **C'est l'assurance de la coopérative souscrite pour vous par le siège départemental**, soit les 25 centimes que vous payez par élève lors de l'affiliation.